

Les Brèves de l'AFE - n° 83 et 84

Du 1^{er} au 31 mars 2012

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que la revue LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

Les TMS, troubles musculo-squelettiques, peuvent apparaître en cas de facteur biomécaniques (efforts intenses, gestuelle répétitive, position contraignante, etc.). Des facteurs liés à l'environnement peuvent également en être responsables, dont l'éclairage inadapté, qui pousserait l'utilisateur à emprunter des postures contraignantes.

(Ergonoma Journal - Janv/Fév/Mars 2012)

Note de l'AFE : en effet, un éblouissement ou un manque de lumière contraignent inconsciemment l'utilisateur à modifier sa position sur son poste de travail, pour trouver plus de confort. Ce faisant, il est fréquent de se retrouver dans une position non ergonomique pouvant entraîner, à terme, des TMS.

Pour tout projet d'éclairage intérieur des lieux de travail, retrouvez les dossiers de l'AFE Vision et Ergonomie, et Projet d'éclairage intérieur des lieux de travail, [en cliquant ici](#).

Le ministre de l'écologie annonçait le 16 décembre dernier les 27 mesures issues de la Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique. Plusieurs d'entre elles visent directement ou indirectement l'éclairage, et « identifient enfin le gisement d'économies important et sous-exploité que représente l'éclairage hors résidentiel : plus de 80 % des installations d'éclairage des bureaux sont aussi énergivores qu'obsolètes. Les rénover permettrait de réduire de 50 à 70 % les consommations d'énergie sur ce poste ».

Aussi, le ministère propose-t-il de lancer une étude de l'obligation d'abaisser ou d'éteindre l'éclairage des bâtiments non résidentiels en cas d'inoccupation. « L'utilisation des systèmes de gestion automatisée serait alors incontournable ».

« Le Syndicat de l'éclairage regrette néanmoins que ce type de mesure ne s'applique pas aux établissements de santé, écoles et universités, industries et commerces ».

La ministre a également annoncé une enveloppe de 100 millions d'euros pour prêt à taux bonifié pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à réaliser des travaux de rénovation de leurs installations électriques.

(J3E - Mars 2012)

Note de l'AFE : voir les précédentes brèves de l'AFE, ainsi que le Flash info de l'AFE sur la mesure relative à l'éclairage public ([cliquez ici](#)). A lire également, le communiqué de presse du Syndicat du 21 mars sur la mesure « Prêt participatif Eco-énergie », prévoyant l'enveloppe de 100 millions d'euros dont il est fait mention dans cet article : [cliquez ici](#).

La Commission européenne est sur le point de publier un règlement qui imposera le retrait des lampes halogènes très basse tension MR16 dès l'année prochaine. Celles intégrant la technologie infra-red coating suivront en 2016.

(Lighting - Mars 2012)

Note de l'AFE : l'affirmation portée par cet article est un peu trop forte à cette heure sur les technologies éliminées et sur le timing, le projet de règlement européen étant toujours très mouvant. Le forum consultatif auquel participent les Etats Membres n'a pas encore eu lieu. Le texte définitif devrait être publié avant septembre 2012, pour une application de sa première phase au 1^{er} septembre 2013. Il visera les lampes dirigées ainsi que toutes les lampes à LED, en imposant des critères de qualité (durée de vie, maintenance de flux, résistance à l'allumage, etc.) et des étapes



d'élimination des lampes concernées les plus énergivores en fixant des exigences de performances énergétiques. L'AFE établira une communication sur le sujet dès lors que les lignes directrices seront plus marquées.

Royaume-Uni : l'accident tragique d'un soldat en permission le soir de Noël sur une route du comté de Northamptonshire, dont l'éclairage avait été coupé, relance la controverse de certaines autorités locales d'éteindre leur éclairage public en vue d'économies. Le comté a, en effet, coupé la moitié de ses 66 000 points lumineux, en prenant soin de laisser éclairer les zones qui semblaient le nécessiter, et en suivant les évolutions des accidents et des crimes.

L'industrie pense que le comté a manqué une opportunité d'utiliser les nouvelles technologies d'éclairage, notamment les LED, qui permettent de gérer la lumière au grès des besoins. Avec les technologies traditionnelles, l'allumage de l'éclairage était programmé une bonne demi-heure avant que cela soit nécessaire, afin de prendre en compte la montée en température des lampes. Avec les LED, l'allumage est instantané, ce qui permet d'économiser 100 à 200 heures d'éclairage par an. Avec 7,5 millions de points lumineux dans le pays, l'économie potentielle est énorme.

(Lighting - Mars 2012)

Note de l'AFE : Bien sûr que l'extinction totale prive la population d'un service qui lui est dû, et qu'il existe de nombreuses solutions économiques qui permettent de n'utiliser que la puissance nécessaire et suffisante à tous les moments de la nuit. Il n'y a pas que les LED pour cela. Mais les LED seules permettent de fonctionner avec détecteur de présence pour un allumage instantané. Cette solution n'est néanmoins à conseiller que lorsqu'il n'y a aucune circulation continue durant la nuit. C'est le cas des voies d'accès résidentielles par exemple.

La variation de puissance, à régime très réduit, est de loin plus satisfaisante, car la ville n'est ainsi jamais complètement dans le noir.

La révision en cours de la directive européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE »), augmente considérablement les exigences de collecte. Actuellement, l'objectif est de 4 Kg par an et par habitant. En 2016, il devrait être de 45 % de la moyenne des tonnages mis sur le marché les trois années précédentes. En 2019, 65 %.

(Lighting - Mars 2012)

Note de l'AFE : quelques précisions : l'objectif actuel fixé aux Etats Membres (et non aux entreprises directement), est en effet de 4 Kg par an et par habitant, mais sur la base des seuls EEE domestiques. L'objectif du futur texte (encore en discussion à cette heure), concernera tous les EEE, domestiques et professionnels, et devrait en effet atteindre les pourcentages évoqués dans cet article, ce qui représentera environ 14 Kg par an et par habitant en 2019 pour la France.

Synthèse de l'édito de Jean-Michel Trouis, président du Syndicat de l'éclairage :

Dans les commerces, l'éclairage participe à l'acte d'achat et constitue, en conséquence, une force de vente additionnelle. Cette dimension, intégrée depuis longtemps par les grandes enseignes, joue un rôle primordial dans l'agencement même des magasins.

L'arrivée des LED en éclairage des commerces permet de répondre encore mieux à cette dimension, grâce aux économies d'énergie associées, à leur compatibilité avec les nouveaux systèmes de gestion permettant un éclairage juste et adapté, à la création d'ambiances dynamiques et à une maintenance réduite.

Cette technologie, qui a permis l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché, offre des produits de qualité « dès lors que l'on est vigilant sur ses approvisionnements ». Pour ce faire, le Syndicat de l'éclairage a mis en ligne, sur son site internet, un guide sur l'importance de la normalisation, qui permet d'effectuer une comparaison objective des performances des luminaires à LED.

« N'oublions pas non plus les autres sources, qui trouvent encore leur place dans les



magasins, entre autres les halogènes pour leur IRC de 100, les iodures métalliques pour leur éclat [...] et la fluorescence pour un éclairage général uniforme ».

« Et si en termes d'éclairagisme, le libre-arbitre laisse beaucoup de place à l'imagination, la qualité des matériels d'éclairage est l'affaire de tous et ce n'est qu'à travers une vigilance partagée par tous les acteurs – concepteurs, distributeurs, installateurs – et en restant attentifs aux promesses de ces technologies, que nous pourrons continuer à apporter une valeur ajoutée aux espaces de vente ».

(ElectroMagazine - Mars 2012)

Suite à la Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique, l'ADEME « distribuera 20 millions d'euros pour aider les communes de moins de 2 000 habitants à rénover l'éclairage dans les rues, les parcs ou les jardins ».

Le Syndicat de l'éclairage se félicite : « *Cette mesure va faire vivre les industriels français qui produisent en France du matériel d'éclairage public. C'est un bon soutien en période de crise* ». La France compte une vingtaine d'usines dédiées à ces équipements.

La moitié des 9 millions de points lumineux existants « serait constituée de matériels vétustes énergivores et peu performants en matière de distribution de la lumière ».

(Horticulture et paysages / Espaces Verts - Mars / L'Usine nouvelle - 01.03 / [GPOMag](#) - 05.03 / [DirectGestion.com](#) - 06.03 / [UrbaPresse](#) - 07.03 / La Chronique du BTP - 09.03 / La Voix des communes - 12.03 / L'Avenir Côte d'Azur - 16.03 / [Midi Libre](#) - 21.03.2012)

Note de l'AFE : voir les précédentes brèves de l'AFE, ainsi que le Flash info de l'AFE sur la mesure relative à l'éclairage public ([cliquez ici](#)).

Toulouse s'est lancé le défi de réduire de moitié sa consommation d'énergie liée à l'éclairage public d'ici 2020, à parc constant, c'est-à-dire 66 000 points lumineux.

"*Nous voulons, dans le même temps, augmenter le sentiment de tranquillité de la population, redonner aux gens du plaisir à voir Toulouse la nuit et renforcer l'image et l'identité de notre territoire*" précise Alexandre Marciel, adjoint au maire à l'éclairage public et à la logistique municipale.

En 2008, la consommation avoisinait les 45 GWh. Aujourd'hui, elle est de 40, grâce au remplacement d'environ 2 000 ballons fluorescents par an (sur un parc de 15 000) au bénéfice de lampes sodium haute pression (SHP) ; ou encore à l'installation en zones industrielles de 10 armoires par an gérant chacune 200 points lumineux et équipées de réducteurs de tension. Et, de manière « moins classique » 400 lampes SHP sont remplacées tous les ans par des lampes de même technologie plus efficace : "*l'évolution technique permet d'obtenir des appareils qui éclairent mieux tout en étant moins énergivores*" explique l' élu. En centre-ville, des centaines de SHP sont remplacées par des lampes iodures ou des luminaires LED.

Dès 2012, la technologie LED va être introduite à plus grande échelle, avec l'installation de 400 appareils par an dans le centre-ville.

La ville teste également depuis 2008 le luminaire à LED à détection de piétons, dont la puissance en veille est de 30 W, et passe à 80 W lorsqu'un piéton est détecté (et non pas une voiture, en revanche, qui a son propre système d'éclairage embarqué). « La technologie est, semble-t-il, encore à parfaire mais, dès 2012, la municipalité installera 200 appareils de ce type chaque année, sur les zones de promenades, les places, parcs ou lotissements. »

(Horticulture et paysages - Mars 2012)

« Pour le développement durable des territoires, l'éclairage public doit être considéré comme un enjeu majeur. »

D'abord, parce qu'il représente 48 % de la consommation d'électricité des collectivités (37 % de la facture), ou encore 18 % de la consommation d'énergie totale.

Ensuite, même si l'éclairage public fonctionne à 86 % du temps en heure creuses (donc à faibles émissions de CO₂), il participe chaque jour d'hiver à la pointe de consommation, période de forte émission de CO₂ : aujourd'hui, le pic de puissance appelé est de 1 260 MW, « et pourrait être réduit de 25 % avec un éclairage intelligent. »

Enfin, l'évolution sociale tend à raisonner l'éclairage extérieur : lutte contre les nuisances. Depuis de nombreuses années, la ville de Clermont-Ferrand travaille à l'optimisation énergétique de son éclairage public, et est la première ville d'Europe à mettre en place un système de télégestion sur l'ensemble de ses points lumineux, au nombre de 16 000. Chacun peut ainsi être commandé individuellement et à distance en niveau de puissance, sans gêne pour les habitants. « Les économies d'énergie attendues sont de l'ordre de 35 à 40 %. »

Ce système permet également une télésurveillance du réseau sans avoir à faire des tournées nocturnes, ce qui améliore et facilite la maintenance.

Coût (hors ingénierie) : 4,6 millions d'euros.

Le dossier, ayant été sélectionné par le comité de pilotage national « ville de demain », bénéficie d'une subvention de la Caisse des dépôts de 10 %.

(Demain Clermont-Ferrand - Mars 2012)

Longtemps cantonnées dans le balisage et la signalisation, les LED arrivent dans l'éclairage et permettent aujourd'hui de remplacer de nombreuses lampes à la maison.

D'un coût d'acquisition plus élevé qu'une lampe à incandescence, une lampe à LED sera rapidement amortie grâce aux économies d'énergie réalisées. Elles existent en teintes chaudes ou froides, et s'adaptent à tous les culots des lampes à incandescence dirigées (spot) ou non dirigées.

« Le cabinet Mc Kinsey a démontré en juin 2011 que, parmi une quarantaine de moyens identifiés pour réduire notre consommation de CO₂ (Ndlr : émission plus vraisemblablement), la mise en place d'éclairage LED est le plus créateur de valeur. »

Niveau santé : « tout système d'éclairage, qu'il soit à base de LED ou pas, peut présenter des risques pour la peau et les yeux. » La norme NF EN 62 471 définit les limites d'exposition à une source de radiation optique, et propose 4 groupes de risque allant de 0 (sans risque) à 3 (risque élevé).

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), avait émis un rapport recommandant l'utilisation exclusive de produits d'éclairage provenant des groupes 0 et 1 pour le grand public.

(Bricoler du côté de la maison / Habitat naturel - Mars/Avril 2012)

Note de l'AFE : cette article fait l'apologie des lampes LED sans mesure ni condition. L'AFE rappelle que seules les lampes à LED de qualité tiendront leurs promesses. De nombreux produits, aujourd'hui présents sur le marché et affichant des performances alléchantes sont très loin du compte ; et semblent bénéficier de l'absence de contrôle des autorités.

Concernant les risques sanitaires évoqués ici : voir le point de vue de l'AFE « Enjeux sanitaires liés à la lumière LED », [en cliquant ici](#). Les produits correctement intégrés ne présenteront aucun risque pour les utilisateurs grand public, dans le cadre d'une utilisation normale.

« L'efficacité des meilleures lampes LED est maintenant équivalente à celle des fluo : 50 à 60 lm/W. »

(Habitat naturel - Mars/Avril 2012)

Note de l'AFE : en effet, si la LED seule (composant), atteint une efficacité record en laboratoire, une fois intégrée dans une lampe ou un luminaire, son efficacité réduit. L'important, pour l'utilisateur, est, évidemment, la performance du produit dans son ensemble. S'agissant des lampes, les meilleures lampes domestiques non dirigées à LED offrent aujourd'hui un flux de 806 lm pour une puissance de 12 W, ce qui offre une efficacité de 67 lm/W. Attention : les lampes à LED de mauvaise facture, quoi



qu'elles promettent, peuvent ne pas dépasser l'efficacité des lampes à incandescence... N'est pas LED qui veut !

En plein soleil, à midi, l'éclairage peut atteindre 1 millions de LUX. Il est d'approximativement 0,2 une nuit de pleine lune, et compris entre 200 et 2 000 lux en intérieur à un mètre d'une fenêtre.

(Viva Déco - Mars/Avril 2012)

La lumière naturelle a des effets sur notre horloge interne, sur le sommeil, sur notre humeur, sur nos performances cognitives, sur le système cardio-vasculaire, sur la sécrétion de certaines hormones et sur notre métabolisme en général. La lumière joue ainsi un rôle fondamentale sur notre bien-être psychique ; raison pour laquelle l'AFE a créé en mars 2011 un Collège santé, dont le but est d'accompagner l'évolution technologique « lumière » au regard de l'humain dans son bien-être, son épanouissement environnemental et social, son accessibilité au déplacement en ambiance de basse luminance naturelle, sans oublier la répercussion sur sa vision et sa santé.

Cette dynamique s'inscrit dans la RT 2012 qui, pour la première fois, impose en maison individuelle que la surface totale des baies soit supérieure ou égale à 1/6^{ème} de la surface habitable, afin de favoriser l'éclairage naturel et l'apport de chaleur en hiver.

(Qualité construction - Mars/Avril 2012)

Le Pacte LED, qui a pour objectif de contribuer au développement technologique d'éclairage à LED, piloté par l'ADEME, a sélectionné la ville de Bourgoin-Jallieu comme l'un des sites pilotes pour le test des lampes développées en son sein.

Ainsi, 220 lampes ont été mises à disposition de treize commerces et artisans afin qu'ils essaient ces nouvelles lampes et remontent leurs impressions et commentaires à l'ADEME.

(Le Courrier Liberté - 02.03.2012)

Note de l'AFE : le pacte LED est une initiative de l'ADEME qui, en partenariat avec Philips, investit 2,7 millions d'euros dans la recherche pour développer des lampes LED répondant aux critères de qualité fixés par l'Agence. Il a été lancé en 2009. Une plaquette de présentation est disponible sur le site de l'AFE ([cliquez ici](#)).

Aujourd'hui, 10 000 lampes LED dirigées très basse tension de substitution aux lampes halogènes de 20 et 35 W, développées selon cette démarche, ont été distribuées chez différents utilisateurs en test (hôtellerie, restauration, vente), accompagnées d'un questionnaire permettant aux usagers de donner leur avis. Selon les remontées du terrain (attendues en ce moment même), ces lampes seront modifiées ou directement mises sur le marché dans des conditions encore à définir.

Dans le cadre du projet Oled 2015 (soutenu par le ministère fédéral allemand de l'éducation et la recherche), Philips et BASF ont développé, pour l'automobile, un panneau Oled qui, une fois éteint, est transparent. « Imaginez-vous dans une voiture dont le toit est transparent comme une vitre le jour, et qui se transforme la nuit, sur votre demande, en un système d'éclairage. »

([Industrie et Technologies](#) - 03.03.2012)

CREE vient de sortir une LED blanche à l'efficacité de 162 lm.W⁻¹. « L'optimisation du rendement des LED entrainera une réduction de coût d'environ 25 % dans les magasins de détail d'ici un an ou deux » affirme-t-on chez CREE.

Mais il ne faut pas mettre uniquement l'accent sur le prix de vente des produits à LED. « Les fabricants d'éclairage devraient plutôt mettre en avant les caractéristiques que les LED offrent par rapport aux autres technologies. » La réduction des prix se produit pourtant au fur et à mesure que des acteurs tentent de s'introduire sur le marché, au détriment « de toutes sortes de choses. »

A terme, « les analystes de l'industrie prévoient que les LED représenteront un secteur à

fort volume, mais que les marges des fabricants seront faibles. »

([SmartPlanet](#) - 06.03.2012)

Note de l'AFE : ce constat est intéressant, et très certainement, reflète une part de vérité. Mais il ne semble pas à l'AFE que les acteurs du marché manquent de verve quant aux atouts des LED par rapport aux autres technologies. Bien au contraire. Selon l'AFE, c'est même les promesses incroyables qui ont été faites sur la technologie LED en éclairage depuis déjà plusieurs années, qui risquent de desservir le marché; bien plus que le prix. Un peu de sérieux dans le discours de certains serait profitable à tous, à commencer par l'utilisateur évidemment.

« C'est au maire qu'il revient de maîtriser les sources d'éclairage (article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales). Aucun texte ne lui impose d'éclairer les rues ; toutefois, un arrêté municipal est nécessaire pour réduire ou supprimer un éclairage public existant (article L 2131-2). » Il est, par ailleurs, préférable de faire une consultation préalable de la population.

Avant de lancer « un plan éclairage », il est important de réaliser un constat de l'existant (diagnostic, qui peut être financé à hauteur de 50 % par l'ADEME) et de classier les voies en fonction de la circulation (selon la norme EN 13 201). En fonction de son budget, il est alors possible de déterminer des priorités.

Il faut aussi prévoir un programme de maintenance afin de limiter les interventions d'urgence.

(La lettre du maire rural - 08.03.2012)

Note de l'AFE : Le maire est responsable de la sécurité dans sa ville. L'éclairage public est un élément de la sécurité. En conséquence, le maire peut être tenu responsable d'un défaut d'éclairage ayant entraîné un accident.

L'éclairage public est un bien collectif. Il doit être dispensé avec mesure et économie pour assurer toutes les tâches visuelles nocturnes reconnues indispensables. Cas par cas, l'extinction totale supprime le service rendu. Elle ne devrait être envisagée qu'après accord des habitants riverains. Des solutions à puissance variables adaptées au besoin sont, de loin, préférables.

Pour plus d'informations, voir le guide AFE sur l'efficacité énergétique ([cliquez ici](#)), ainsi que le guide d'application de la norme EN 13201 ([cliquez ici](#)). Utile également, le guide sur les nuisances dues à la lumière ([cliquez ici](#)). Et encore la plaquette « Eclairer juste » (ADEME, AFE et Syndicat de l'éclairage), [disponible ici](#). Par ailleurs, l'AFE met actuellement à jour ses recommandations pour l'éclairage extérieur. Pour recevoir des informations sur ce document et être informés dès sa disponibilité, envoyez un mail à l'AFE ([cliquez ici](#)).

« La facture énergétique de la France a atteint l'an dernier 61,4 milliards d'euros, en progression de 32 % [...]. Du jamais-vu. » C'est presque l'équivalent du déficit commercial de la France, qui se porte à 70 milliards d'euros. Cette augmentation s'explique par l'envolée des prix du pétrole. « Résultat, la facture énergétique a représentait l'an dernier 3,1 % du PIB de la France, contre 2,5 % en 2010. » En comparaison, c'était 3,8 % en 1974 et 4,9 % en 1979.

([Les Echos](#) - 12.03.2012)

Faut-il éclairer tous les quartiers d'une ville la nuit ? De plus en plus de communes se posent la question. Châtelleraut (Vienne – 33 000 habitants) vient de prendre la décision d'éteindre certains quartiers résidentiels entre 23 h 30 et 4 h 30 du matin, pour une économie estimée à 800 000 kWh (60 000 € par an).

"Il n'existe pas de référencement précis, mais il doit bien y avoir 10 000 municipalités en France qui coupent ou réduisent l'éclairage" explique Paul Blu, président d'honneur de l'ANPCEN.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'extinction ne favorise pas la hausse des actes délictueux souligné-t-on au ministère de l'écologie.

(L'Air du temps - 13.03.2012)

Note de l'AFE : L'éclairage public existe depuis plusieurs siècles. Il est là pour assurer la sécurité des usagers, et leur permettre de voir et d'être vus. C'est un bien collectif. Pourquoi certains quartiers en seraient totalement privés par rapport à d'autres ?

L'éclairage public, c'est un peu comme une assurance : tant qu'il ne se passe rien, elle est toujours trop chère. Mais que penser d'une ville sans éclairage public ? Que se passe-t-il en cas d'incendie, d'accident ? Comment les médecins, gendarmes, pompiers, etc. peuvent-ils correctement effectuer leur travail ? Ne parlons pas des difficultés et risques pour les simples déplacements des biens et des personnes.

Lorsque l'on dit que l'extinction ne favorise pas les actes délictueux, peut-on réellement penser que cela est une certitude ? Il est peu probable que le ministère de l'écologie se lance dans ces affirmations gratuites sans preuves significatives...

Les terres rares entrent dans la composition de nombreux produits de haute technologie (ndlr : dont les lampes fluorescentes). La Chine assure aujourd'hui plus de 90 % de la production mondiale de ces métaux, et limite ses quotas d'exportations depuis 2005, qui sont passés de 60 000 tonnes à 30 000 en 2010 alors que la demande passait, elle, de 46 000 à 50 000 tonnes sur la même période. Résultat, certains prix ont été multipliés par mille.

Dès 1980, « les Chinois ont compris l'intérêt stratégique de ces métaux ». Le président Xiaping expliquait "Le Moyen-Orient a le pétrole, la Chine a les terres rares". En développant sa production pendant que les autres états comptaient sur les règles du libre-échange, au détriment parfois de l'environnement, la Chine a rapidement pris la première place de producteur mondial. Après les démarches diplomatiques, les états consommateurs : Etats-Unis, Japon, et Union européenne, viennent de déposer une plainte à l'OMC contre la Chine. Mais « Pékin considère la plainte comme infondée. Les quotas d'exportation sont "conformes aux règles de l'OMC" car ils visent à "protéger l'environnement et permettre un développement durable" »

Il s'agit d'un enjeu géopolitique fort : pour sortir de la crise, la Chine, comme les autres états, misent sur les produits de haute technologie, dépendant de ces métaux.

([Libération / Figaro](#) - 13.03 / [Libération](#) - 14.03.2012)

Note de l'AFE : les terres rares entrent dans la composition des lampes fluorescentes et dans celle des LED (avec de bien plus faibles quantité pour ces dernières). Le Syndicat de l'éclairage a publié un communiqué de presse sur le sujet. Vous pouvez y accéder en [cliquant directement ici](#).

« Si les différentes réglementations thermiques qui se sont succédées depuis les années 70 ont permis de réaliser des améliorations dans la performance énergétique des bâtiments tertiaires, les comportements des occupants et des exploitants n'ont guère évolué depuis, souligne la direction régionale Ile-de-France de l'Ademe qui publie, avec La Française Real Estate Managers, les enseignements tirés d'une cartographie énergétique réalisée sur un échantillon représentatif du parc tertiaire en Ile-de-France. »

L'étude note qu'il "est cependant possible d'en limiter les impacts par des investissements légers concentrés sur la gestion des équipements".

([Actu-Environnement](#) - 13.03.2012)

La ville de Saint-Etienne développe un SDAL, schéma directeur d'aménagement lumière, et lance une rénovation d'envergure de son éclairage public prévoyant un budget de 5,8 millions d'euros sur trois ans. Au programme : remplacement de 3 500 luminaire et 160 armoires de commandes. La mairie précise que le plan éclairage sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique ; la maintenance sera maintenue en régie municipale.

Selon ses projections, la ville précise que le renouvellement du matériel, et « la gestion fine » de l'éclairage, devrait permettre de réaliser une économie annuelle de 1,8 millions de kWh, soit, environ, 200 000 €.

(L'Essor de la Loire - 16.03.2012)



Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique (TRNEE) : l'obligation d'éteindre les enseignes lumineuses entre 1 h00 et 6 h00 du matin permettrait une économie de 700 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation, hors eau chaude et chauffage, de 260 000 ménages.

(Environnement magazine - 19.03.2012)

TRNEE : Toujours dans l'éclairage, le gouvernement a décidé de mettre à l'étude l'extinction obligatoire des lumières intérieures et extérieures des bureaux inoccupés ; ce qui devrait permettre une économie équivalente à la consommation d'un million de ménages.

« Lancer une réflexion sur ce sujet est très positif, bien sûr, mais il faut maintenant traduire cette volonté par des incitations, des soutiens financiers voire des dispositifs contraignants » explique Jean-Michel Trouis, président du Syndicat de l'éclairage.

Il est, par ailleurs, regrettable que cette réflexion ne concerne que les bureaux, et non l'ensemble des bâtiments non résidentiels. Dans les 330 millions de m² des bâtiments publics, par exemple, le groupe de travail de la TRNEE avait estimé que près de 80 % avaient besoin d'une rénovation de leur éclairage. « En visant les 8 % de rénovation par an, il était possible de réaliser plus d'un milliard de kWh/an d'économie d'énergie. »

La TRNEE prévoit également la mise à disposition d'une enveloppe de 100 millions d'euros pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à rénover leurs installations électriques, via un prêt OSEO à taux bonifié.

Côté éclairage extérieur, c'est une subvention ADEME de 20 millions d'euros qui a été débloquée pour aider les communes de moins de 2 000 habitants à rénover leurs installations. « Le dispositif devrait concerner environ un millier de communes sur les 31 900 de moins de 2 000 habitants, annonce Bruno Lafitte, expert en éclairage à l'ADEME. Notre objectif est d'initier un mouvement, de montrer qu'il est possible et facile de gagner en efficacité ».

(France Info - 04.03 / Environnement magazine - 19.03.2012)

Note de l'AFE : voir les précédentes notes de l'AFE sur ces mesures et projet de mesure.

« Dans la course à la production de terres rares, l'Europe avance en ordre dispersé. » Pourtant, l'enjeu est majeur compte tenu de l'importance de ces matériaux pour la construction d'un grand nombre de produits de haute technologie.

Côté Allemagne, plusieurs industriels se sont réunis pour garantir leur approvisionnement et faire pression sur leur gouvernement, qui a ainsi conclu un accord avec la Mongolie, pays producteur.

En France, deux sites de recyclage se lancent, mais le Comité des métaux stratégiques, lancé en 2011, « peine à prouver son utilité ».

Etats-Unis et Japon « ont été très actifs ces dernières années pour dépendre le moins possible des très incertaines exportations chinoises ».

Ils viennent d'ailleurs, avec l'Europe, de déposer une plainte à l'OMC contre la Chine.

(L'Usine nouvelle - 22.03.2012)

Note de l'AFE : voir les notes de l'AFE page précédente

La banque publique de soutien aux PME, OSEO, va accorder 100 millions d'euros de prêts à des entreprises (de plus de trois ans et financièrement saines) pour rénover leur installations électriques et faire des économies d'énergie. Quatre postes sont visés, dont l'éclairage.

Le prêt, baptisé « Eco-énergie », sera compris entre 10 000 et 50 000 euros. Il est lancé en mars, avec un taux de 1,74 % (taux qui devrait avoisiner les 2 % par la suite).

(Capitol.fr / LeRevenu.com / Boursier.com / Trader-Finance.fr / Voilà.fr / Challenges / BourseDirect / Orange.fr - 21.03 / AFP / CBanque.com / Terre et Finance / Romandie - 22.03 / EconoSturm - 23.03 / Electroniques - 26.03 / Batiactu - 27.03 / Info de l'Immo / Les Echos - 28.03.2012)



Note de l'AFE : [retrouver ici](#) le communiqué de presse du Syndicat de l'éclairage relatif à cette mesure.

« Cela fait bientôt 40 ans qu'elle domine tout Paris, 210 mètres de verre et d'acier avec une dominante marron assez étrange et qui a beaucoup vieilli. »

La Tour Montparnasse « a revêtu ses nouveaux atours de lumière » le 21 mars dernier : une mise en lumière signée Régis Clouzet permet de suivre le rythme des saisons et de bénéficier d'une animation festive lors de la nuit blanche ou la fête de la musique par exemple, grâce à des dégradés de couleurs. « Ces illuminations nocturnes festives représentent la consommation énergétique de dix fers à repasser. »

([France Info](#) - 18.03 / 20 minutes - 22.03 / [Libération](#) - 26.03.2012)

Le 23 mars 2012, un bar a été cambriolé à Jarnac. Il y a eu 5 tentatives d'effraction dans les commerces de la zone piétonne de la ville depuis le début du mois.

« "Les gendarmes m'ont demandé si j'avais pu relever la plaque d'immatriculation. Comment voulez-vous, il faisait nuit noire !", s'agace le commerçant. Car depuis février, la municipalité a pris l'initiative d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin pour faire des économies. »

"Je veux bien qu'on me dise qu'il n'y a pas de cause à effet, mais comme par hasard en dix ans il n'y a eu aucun incident. Et là depuis qu'il fait noir, on essaie deux fois d'entrer dans mon magasin !" explique la gérante de la maison de presse.

Le maire de la ville, Jérôme Royer, maintient l'expérience de l'extinction jusqu'à la fin de l'été avant de tirer des conclusions.

([Charente Libre](#) - 24.03.2012)

Selon Le Parisien, le gouvernement va prendre un arrêté obligeant les bâtiments non résidentiels à éteindre leurs lumières d'une heure à six heures du matin afin de réduire la facture énergétique. Ainsi, seraient interdits dans ce créneau horaire l'éclairage des façades, des vitrines commerciales et des intérieurs de bâtiments visibles de l'extérieur.

Ce projet d'arrêté fait partie des mesures annoncées par la Ministre de l'écologie en décembre dernier à la suite de la TRNEE. Il doit permettre une économie d'électricité équivalente à la consommation annuelle de 260 000 ménages, c'est-à-dire 170 millions d'euros par an.

« Interrogé sur cette mesure sur France Inter, François Fillon a toutefois déclaré jeudi qu'il n'était "pas au courant". »

La CGPME s'oppose : « Les conséquences des mesures radicales envisagées pourraient être préjudiciables pour le commerce. Ainsi un véritable « couvre-feu » interdisant tout éclairage non résidentiel à partir d'une heure du matin serait à la fois inapplicable et inacceptable. » Elle prend pour exemple les distributeurs de billets, les discothèques, hôtels, stations-services, et tous services et activités nocturnes.

« La CGPME, consciente de la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et de réaliser des économies d'énergie, a proposé une solution réaliste et de bon sens : tout établissement poursuivant son activité au-delà d'une heure du matin conserve son éclairage habituel dans la limite d'une heure après sa fermeture. Par ailleurs ceux qui le souhaitent, et même en l'absence d'activité nocturne, doivent, au-delà d'une heure du matin, prévoir un abaissement de leur niveau d'éclairage inférieur à 10 % du niveau maximal. »

Que les commerçants se rassurent néanmoins : « contacté par France TV info, le ministère de l'Energie dément et rappelle qu'aucun calendrier n'a été fixé pour le moment : "Nous sommes en pleine concertation. La date du 1^{er} juillet a été évoquée lors d'une table ronde en décembre dernier, mais pour l'instant rien n'a été tranché" »

« Contacté par lemoniteur.fr, le Ministère de l'Ecologie se veut pourtant rassurant. "Il s'est dit beaucoup de choses fausses dans les médias, explique Perrine Duglet, du ministère. La date du 1^{er} juillet ne concerne que les enseignes extérieurs. Pour les lumières intérieures, aucun calendrier n'est arrêté pour l'instant. Nous n'en sommes qu'au début de la concertation. Nous allons prendre le temps nécessaire. Nous n'excluons d'ailleurs pas d'intégrer la possibilité de simplement baisser la lumière". »

([Le Parisien](#) / [PaperBlog](#) / [Le Nouvel Observateur](#) / [LCI](#) / [L'hôtellerie-Restauration](#) / [I Télé](#) / [TF1](#) / [France 2](#) / [France TV](#) / [Enviro2b](#) / [Boursier.com](#) / [SharkNews](#) / [Au Féminin](#) / [MaxiSciences](#) / [France 3](#) / [RTL](#) / [France soir](#) - 29.03 / [France 3](#) / [France Bleue](#) / [France optique](#) / [La Nouvelle République](#) / [Le Moniteur](#) / [Territorial](#) / [20 minutes](#) - 30.03 / [AquitaineOnLine](#) - 31.03 / [La Provence](#) / [La Croix](#) - 01.04 / [FNE](#) - 02.04 / [Planète Bâtiment](#) / [BatiJournal](#) - 03.04 / [InfoBuroMag](#) / [Le Moniteur](#) - 04.04 / [Le Moniteur La Quotidienne](#) - 05.04.2012)

Note de l'AFE : ce sujet a occupé un espace médiatique important sur la fin du mois de mars, et le Syndicat de l'éclairage a été amené à réagir sur de nombreux supports, jusqu'en Russie ! Le Syndicat a diffusé un communiqué de presse relatif à ce dossier. Il est disponible en ligne. Vous pouvez y accéder directement [en cliquant ici](#). L'AFE fera un point d'information lorsque les travaux du ministère seront plus aboutis.

Le 29 mars 2012, Bernard Caby remettait au nom de l'AFE nord le trophée des lumières économes à la ville de Libercourt, pour ses installations d'éclairage fonctionnel à LED associées à la construction de nouveaux logements.

([La Voix du Nord](#) - 31.03.2012)

Note de l'AFE : voir la rubrique « l'AFE en région », où plus d'informations relative à ce trophée sont données.

L'AFE en régions

- **AFE PACA** : le centre régional, présidé par William Sanial, a monté en janvier dernier un groupe de travail chargé de travailler sur les mesures embraquées, qui font aujourd'hui l'objet de multiples offres de service pas assez encadrées normativement. Plus d'information sur la lettre du centre : Isolux n°10 ; téléchargeable [en cliquant ici](#).
- **AFE Rhône-Alpes** : Alain Van Der Ham vous propose de retrouver l'AFE sur son stand au salon Lumibat / Lumitechnologie, les 5, 6 et 7 juin prochains à Eurexpo - Lyon. Pour plus d'informations, [cliquez ci](#).
- **AFE Ouest-Atlantique** : Dany Joly et son bureau organisent le 20 juin prochain à Nantes l'Assemblée générale du centre régional.



- **AFE Nord - Bernard Caby** : le 29 mars 2012 l'AFE Nord a tenu son Assemblée générale annuelle dans la ville de Douai. Nous avons été reçus le maire, M. Jacques Vernier, également Conseiller Régional, et par Roger Couillet, ingénieur principal, responsable du service éclairage public.

Michel Francony et Bernard Duval, représentants de l'AFE nationale, étaient présents.

Le bureau des adhérents Nord a profité de son AG pour remettre aux collectivités et entreprises retenues les Prix des lumières économes 2012 :

- La ville de Libercourt, pour la rénovation d'éclairage extérieur : remplacement de "luminaires boules" par des luminaires à LED. Les nouveaux lotissements sont (et seront) équipés de cette nouvelle technologie.
- La ville de Loison sous Lens, pour la mise en valeur de son église par des appareils à LED et pour la rénovation d'éclairage intérieur de la salle des fêtes, des ateliers municipaux, et des bureaux par des luminaires à LED.



- La ville de Bergues, pour sa rénovation d'éclairage extérieur : remplacement de luminaire équipé de BF 125 et 250 W par des luminaires sodium 70 et 100 W.
- La ville d'Armentières, pour sa mise en lumière festive économe systématique à l'aide de décor et de programme de gestion horaire des édifices de la Commune.

- La ville de Mers les Bains, pour la mise en valeur de son front de mer, secteur sauvegardé de 600 maisons art-déco, en utilisant les technologies les plus modernes : appareils à LED, canon de lumière, contrôle des lumières intrusives.
 - Et également une entreprise privée : les Ets Groupama à Amiens, pour la rénovation de leurs bureaux, où un facteur 3 a été obtenu en modifiant les câblages pour une plus grande souplesse, en changeant les luminaires : ballasts électroniques, nouvelles optiques, nouveaux tubes et en associant de la détection de présence, et de luminosité.
- Pour clôturer cette soirée Bernard Duval a fait un exposé sur l'efficacité énergétique en éclairage, et Michel Francony, sur l'importance de notre association dans un monde qui évolue très vite.

Prochaines manifestations AFE

2 mai 2012 – 18 h 00

Lieu : Ecole d'architecture et de Paysage de Bordeaux

Manifestation : Conférences sur les enjeux environnementaux de la lumière dans les villes : Emeline Poulain, étudiante à l'école d'architecture de Bordeaux, présentera un travail de mémoire de Master sur l'éclairage urbain à l'heure du développement durable. Jean-Pierre Cardia, président du Centre AFE Auvergne Limousin Berry, interviendra sur « la nouvelle réglementation relative à la prévention et la limitation des nuisances lumineuses ».

Inscription obligatoire.

AFE Sud-ouest Atlantique

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

5 au 7 juin 2012

Lieu : Eurexpo – Lyon Salon LumiBat

Manifestation : Venez retrouver le stand de l'AFE Rhône-Alpes sur le salon international de l'éclairage intérieur.

AFE Rhône-Alpes

[Pour plus de renseignements, cliquez ici](#)

Actualité des partenaires de l'AFE

- **EDF – Newsletter Commun'Idée** : retrouvez le numéro de mars 2012 [en cliquant ici](#).
- **ATTF** : A noter, les prochains congrès nationaux et régionaux de l'ATTF
 - o 13 avril 2012 ATTF Alsace à Illkirch-Graffenstaden
 - o 11 mai 2012 ATTF Franche-Comté à Vesoul
 - o 3 et 4 octobre 2012 ATTF National à Nantes
 - o courant octobre 2012 ATTF Poitou-Charentes à Saintes
 - o courant novembre 2012 intervention en Franche-Comté (le lieu reste à définir) de l'AFE dans le cadre d'une formation labellisée ATTF, certainement sur la RT 2012



Journées nationales de la lumière de l'AFE

Notez dès à présent le grand Rendez-vous des Journées nationales de la lumière - Besançon les 1^{er} et 2 octobre 2012
Pré-inscription : [cliquez ici](#)
Voir le mot d'accueil de la mairie : [cliquez ici](#)

8 juin 2012

Lieu : Carquefou

Manifestation : Journée technique sur l'éclairage extérieur. Places limitées à 22.

AFE Ouest Atlantique

[Pour plus de renseignements, cliquez ici](#)

- **Accès aux newsletters de la CIE** : [cliquez ici](#)

Brèves en passant (*N'hésitez pas à nous faire part d'informations généralistes ou d'évènements à venir afin d'alimenter cette rubrique*)



- **Départ de Bernard Duval** : après 14 ans au poste de délégué général de l'AFE, Bernard Duval a pris sa retraite le 1^{er} avril dernier. Toute l'équipe de l'AFE lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, un repos bien mérité ! Avec toujours quelques interventions dans le domaine de l'éclairage, en tant qu'expert AFE évidemment !

Photo : Michel Francony, président de l'AFE, Christian Corbé et Pierre Delaporte, présidents d'honneur de l'AFE, et Bernard Duval, le jour de l'Assemblée générale de l'AFE, le 22 mars dernier, à l'espace Hamelin.

- **Distingués !** L'AFE a distingué lors de son Assemblée Générale, le 22 mars dernier, 6 personnalités qui ont en commun la volonté de transmettre le savoir...

- La **médaille Augustin Fresnel** a été remise à Titaïna Gibert (enseignante chercheuse à l'Université d'Orléans – Energétique des milieux ionisés et ancienne secrétaire du centre régional Val de Loire de l'AFE), Christine Maloigne-Fernandez (Enseignante chercheuse à l'Université de Poitiers – Imagerie couleur et modélisation du système visuel humain), François Maeght (Enseignant l'éclairage à l'IUT de Béthune dans le cadre de la convention avec l'AFE) et Gaël Obein (Maître de conférence au Conservatoire national des Arts et Métiers – Métrologie photométrique et spectrophotométrie).
- Le **prix Alfred Monnier** a été remis par Cyril Chain, président du comité scientifique de l'AFE (CIE-France) à Dominique Dumortier, enseignant chercheur à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, directeur du Laboratoire des sciences de l'habitat.
- Le Professeur Christian Corbé, président de l'AFE de 2007 à 2010 a été désigné **Président d'honneur de l'AFE**. Il n'est pas seulement un médecin reconnu, il est surtout un orateur extraordinaire, qui sait captiver son auditoire pour mettre à la portée de tous les notions liées à l'œil et à la vision. Il anime depuis mars 2011 le « CollègeSanté » de l'AFE, regroupant des ingénieurs, chercheurs, docteurs et professeurs en ophtalmologie, enseignants, psychologues, etc. pour continuer à définir l'éclairage comme une réponse aux besoins humains.

- **Evènements « Eclairage » des prochains jours :**

- Forum at Light + Building, du 15 au 20 avril 2012 à Francfort. Plus d'informations [en cliquant ici](#).
- European Lighting Industry CELMA-ELC LED Forum, le 18 avril 2012, 10 h 00 à 13 h 00, sur le salon Light + Building de Francfort. Un représentant de la Commission européenne et des représentants de l'industrie présenteront, notamment, le dernier projet de règlement européen sur les lampes à LED et les lampes dirigées, ainsi que celui sur le marquage énergétique. Retrouvez le programme et le bulletin d'inscription sur le site du CELMA, [en cliquant ici](#) (sélectionnez alors « March 2012 - CELMA-ELC LED Forum at Light + Building on 18 April 2012 »).
- LumiBat : les 5, 6 et 7 juin 2012 à Lyon, Eurexpo. Salon dédié à l'éclairage intérieur, des lieux de ventes aux bureaux en passant par l'habitat. L'AFE Rhône-Alpes sera présente. Pour plus d'informations, [cliquez ci](#).
- CapUrba : les 5, 6 et 7 juin 2012 à Lyon, Eurexpo. Salon national de l'aménagement des projets urbains, avec un pôle Lumi Technologies et Smart lighting, accompagné d'un programme de conférences sur les réseaux intelligents (smart grids) concernant l'éclairage public et urbain. Pour plus d'informations, [cliquez ci](#).